

Synthèse des travaux

du débat national sur la transition
énergétique de la France

présentée par le Conseil national du débat

JUILLET 2013



SOMMAIRE

La transition énergétique : demain, c'est aujourd'hui	4
La France résolument engagée dans la transition énergétique	5
Une synthèse présentée par le Conseil national à l'issue d'un débat national, territorial et citoyen qui a emprunté de nombreux canaux	6
Nos principes communs	8
15 enjeux majeurs	11

UNE TRANSITION AMBITIEUSE, UNE TRANSITION POUR TOUS 13

ENJEU N° 1 : Une transition énergétique qui donne une orientation de long terme et qui respecte les engagements de la France	14
ENJEU N° 2 : Une transition par tous et pour tous	16
ENJEU N° 3 : Priorité à la lutte contre la précarité énergétique	17

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET D'UNE TRANSITION RICHE EN EMPLOIS 19

ENJEU N° 4 : Inscrire l'efficacité énergétique et la sobriété dans le modèle de croissance français	20
ENJEU N° 5 : Un cap incontournable : porter l'ensemble du parc bâti d'ici à 2050 à un haut niveau de performance thermique	21
ENJEU N° 6 : Pour une mobilité durable	23
ENJEU N° 7 : La transition énergétique peut être un levier pour la compétitivité de la France	25
ENJEU N° 8 : La transition énergétique, moteur du dynamisme des territoires ruraux	27

UN BOUQUET ÉNERGÉTIQUE FAIBLEMENT ÉMETTEUR DE GAZ À EFFET DE SERRE, SÉCURISÉ, DIVERSIFIÉ, ÉQUILIBRÉ ET COMPÉTITIF 29

ENJEU N° 9 : Valoriser les forces et les valeurs du système français	30
ENJEU N° 10 : Un bouquet énergétique résilient, diversifié, équilibré et compétitif, marqué par le développement des énergies renouvelables	31

LES LEVIERS CLEFS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION 33

ENJEU N° 11 : Attirer et orienter massivement les investissements vers la transition énergétique	34
ENJEU N° 12 : Renforcer les compétences des territoires pour favoriser la décentralisation de la mise en œuvre de la transition énergétique	36
ENJEU N° 13 : Pour développer l'emploi, anticiper, préparer et réussir les transitions professionnelles	38
ENJEU N° 14 : Une politique européenne plus ambitieuse et mieux coordonnée	39

LA CONDUITE DE LA TRANSITION 41

ENJEU N° 15 : Conduire et adapter la transition énergétique	42
---	----

LISTES DES ANNEXES 43

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DEMAIN, C'EST AUJOURD'HUI

Exploitant la force du vent, l'Europe du XV^e siècle révolutionnait son modèle agricole et découvrait l'Amérique. Au XIX^e siècle, la machine à vapeur puis l'électricité ont fait le monde moderne que nous connaissons, et avec lui la mobilité des hommes et l'expansion des villes. À chaque fois, la transition énergétique a été source de bénéfices sociaux et économiques. L'énergie, et la façon dont les hommes la maîtrisent, est au fondement de nos modes de vie et de l'organisation de nos sociétés.

Alors que la première et la deuxième révolution industrielle, fondées en grande partie sur l'exploitation du charbon et du pétrole, ont ouvert un siècle et demi de croissance mondiale, une nouvelle transition énergétique est nécessaire. Aujourd'hui, deux milliards de personnes, laissées pour compte par ce modèle de croissance, n'ont pas accès à l'énergie. Par ailleurs, ce modèle consomme toujours plus d'énergie, dans des conditions de moins en moins soutenables. En effet, les ressources énergétiques pour répondre à cette consommation, qui sont à 80 % des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), sont à la fois épuisables, inégalement réparties, tendanciellement de plus en plus chères et première cause du réchauffement climatique.

Pour que l'énergie participe au fondement d'une société plus juste, pour que chacun ait droit, dans les meilleures conditions, à la mobilité, au chauffage et au confort domestique, aujourd'hui et pour les générations futures, nous devons changer de modèle énergétique.

L'Europe et notamment la France ont la responsabilité d'impulser ce nouveau modèle. Elles en ont l'opportunité car elles possèdent les ressources, les techniques, humaines et économiques pour le faire, et créer ainsi un levier de croissance, dans une logique de solidarité intraterritoriale, intracommunautaire et internationale.

Un nouvel avenir énergétique se dessine

Demain, en vivant mieux, nous préserverons les ressources de la planète pour les générations futures. Nos logements seront mieux isolés. Des lotissements et des quartiers entiers produiront et partageront l'énergie. Les eaux usées, les déchets domestiques, les ressources agricoles ou forestières, seront utilisés pour le chauffage des logements. Grâce aux technologies de l'information et au développement des réseaux intelligents et des solutions de stockage, nous combinerons de manière plus

efficace, y compris au niveau local, usages et moyens de production. En matière de transports, les ménages ne seront plus dépendants de la voiture individuelle, car des alternatives auront été développées, avec l'autopartage et de nouveaux transports collectifs. La voiture individuelle elle-même, lorsqu'elle sera nécessaire, consommera moins de deux litres aux cent kilomètres.

Demain, de nouveaux emplois verront le jour, pour rénover les logements, développer les énergies renouvelables sur nos territoires, inventer et exporter les technologies du futur. De nos ateliers, en France et en Europe, sortiront les véhicules qui rouleront à partir de carburants issus de ressources renouvelables, et les puces électroniques qui régleront automatiquement la température des logements. L'investissement dans la recherche et l'innovation aura fait émerger des champions français et européens de l'énergie, compétitifs, créateurs d'emplois, capables de faire rayonner notre savoir-faire et de créer des coopérations dans le monde entier.

La transition énergétique est un terrain de créativité économique, sociale et démocratique. L'émergence de productions locales d'énergie permettra à de nouveaux modes de production et de consommation partagés et collaboratifs de se développer à l'échelle des bassins de vie. Nos entreprises proposeront de la mobilité, du confort, de l'information, des services, et non plus strictement des biens matériels, en mettant les véritables besoins des usagers au cœur de leur stratégie. Désormais informés en temps réel de leur consommation et bénéficiant des meilleurs conseils, les citoyens seront acteurs de leurs usages de l'énergie, dans leur logement, mais aussi collectivement, à l'échelle de leurs quartiers, dans les espaces publics, les transports, les écoles, sur leurs lieux de travail.

Cette transition du XXI^e siècle doit allier création de richesses, justice sociale, protection des ressources naturelles et préservation de l'environnement. Elle engage le futur de la France, la manière dont les Français consommeront, se déplaceront, vivront ensemble. C'est pour cette raison que les citoyens, les acteurs économiques, le monde associatif, et les responsables politiques, s'en sont saisis pour en débattre. La transition énergétique doit être un moteur interne à notre société, source d'innovation et de renforcement de notre lien social, autour des valeurs de progrès et de partage. Il nous appartient collectivement d'engager cette transition, pour un avenir énergétique à la fois efficace et solidaire.

LA FRANCE, RÉSOLUMENT ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

“ Notre pays fait face à des défis climatiques et énergétiques sans précédent. La lutte contre le réchauffement climatique est non seulement une cause planétaire, européenne, nationale, mais peut aussi être le levier d’un nouveau modèle de croissance à la fois intelligent, durable et solidaire. La France doit aujourd’hui s’engager résolument dans la transition énergétique. ”

Telle est la feuille de route (Annexe I) du débat national pour la transition énergétique, dessinée lors de la Conférence environnementale de septembre 2012. Les défis et les enjeux sont en effet immenses : lutter contre le changement climatique, bien sûr ; réduire la précarité énergétique qui touche tant de nos concitoyens ; réduire la contrainte extérieure et renforcer, par là même, notre indépendance énergétique et notre sécurité d’approvisionnement ; soutenir le rétablissement de la compétitivité de nos entreprises, en particulier celles fortement consommatrices d’énergie et exposées à la concurrence internationale ; valoriser les ressources renouvelables de nos territoires ; assurer nos choix de politique industrielle en décidant, maintenant, ce que sera, demain, notre patrimoine commun ; préparer, anticiper, former à ce que seront nos emplois de demain ; mieux protéger notre santé ; préserver la biodiversité...

L’énergie est un enjeu majeur. Elle « fait » notre vie de tous les jours. Elle façonnera notre vie de demain. Non pas sous la forme de contraintes à subir ou de coûts à supporter, mais de défis à relever.

Car la transition énergétique est une chance : une chance pour tous les Français ; une chance pour notre industrie et nos entreprises ; une chance pour le pays tout entier, y compris dans les outre-mer.

Elle est une chance dès lors que nous prenons, ensemble, les décisions qui feront de la transition énergétique le moteur

de notre développement commun : assurer le confort de tous au moindre coût et en économisant les ressources rares et polluantes ; donner un avantage comparatif à nos entreprises, aux plus grandes comme aux plus petites ; s’en emparer pour fortifier notre volonté d’innover, d’en faire le levier de nos engagements en matière de recherche et de développement, dans nos investissements d’avenir ; modeler les transitions professionnelles qui l’accompagneront. Il nous faut bâtir ensemble ce nouveau monde, faire « sauter » les verrous technologiques et culturels afin de disposer de transports économes et de bâtiments efficaces, décider à quoi ressembleront nos villes et nos déplacements de « demain », s’en saisir pour revitaliser nos campagnes et le monde rural.

C’est pour cela que la transition énergétique est un objectif fondamental de la nation pour les décennies qui viennent, pour la France, au sein de l’Europe et dans le monde. Elle participe à cette forme nouvelle de récit et de projection collectifs qui nous est nécessaire pour bâtir l’avenir commun du pays. Imaginons et décidons ensemble notre monde de demain !

À l’aune de cet objectif commun, le débat s’est ouvert, de façon solennelle, lors d’une première séance du Conseil national du débat, tenue le 29 novembre 2012, aux fins, conformément à sa charte (Annexe II), de « produire, à son terme, des recommandations que le gouvernement s’engage à intégrer dans la préparation du projet de loi de programmation pour la transition énergétique qui sera présenté au débat et au vote du Parlement avant octobre 2013 ». À l’issue de huit mois de débat, le Conseil national du débat est ainsi en mesure de présenter au gouvernement la synthèse du débat national.

UNE SYNTHÈSE PRÉSENTÉE PAR LE CONSEIL NATIONAL À L'ISSUE D'UN DÉBAT NATIONAL, TERRITORIAL ET CITOYEN QUI A EMPRUNTÉ DE NOMBREUX CANAUX

Conformément à sa charte, le débat a été décliné de façon à ce que le plus grand nombre de Françaises et de Français puissent y participer, à travers les corps intermédiaires parties prenantes au débat, mais aussi personnellement, non seulement pour que chacun puisse au mieux s'en approprier les enjeux, mais aussi faire part de son opinion et la confronter, le cas échéant, avec des opinions différentes.

L'annexe III du présent document retrace les éléments de synthèse de l'organisation et du déroulement du débat, produits par le secrétariat général du débat. Le débat national sur la transition énergétique est le premier de cette ampleur en termes d'acteurs mobilisés, notamment dans les territoires, et de sujets traités.

La présente synthèse du débat traduit ainsi les éléments qui ont été portés et débattus par l'ensemble des canaux du débat, que ces canaux soient nationaux, territoriaux ou citoyens, puis formulés au cours des échanges finaux du Conseil national lui-même.

Compte tenu de l'importance des enjeux, les acteurs du débat demandent une réponse de même niveau.

Il convient tout particulièrement de souligner que :

→ Le Conseil national du débat (liste des membres en

Annexe IV) s'est réuni, en séances plénières mensuelles, à neuf reprises, de novembre 2012 à juillet 2013 ; la synthèse finale a été débattue lors de la séance du 18 juillet 2013.

→ Parallèlement, le Conseil national a installé en son sein des groupes de travail, qui ont traité des principales thématiques du débat (voir infra et les Annexes XV à XXII qui présentent les restitutions de ces groupes de travail) ; il a également procédé à de nombreuses auditions d'acteurs de la transition énergétique, chefs d'entreprise, représentants d'organisations non gouvernementales et d'associations, parlementaire européen, sociologues et économistes, etc. (synthèse des auditions en Annexe VIII) ;

→ Une part majeure a été donnée à la tenue décentralisée et citoyenne du débat. L'ensemble des régions et territoires ont ainsi organisé des manifestations de natures diverses, impliquant un nombre de concitoyens conséquent, souvent au plus près des réalités de terrain et des porteurs d'initiatives. Plus de mille événements se sont ainsi tenus, réunissant plus de 170 000 participants. À cet égard, il convient de noter plus particulièrement :

- Les synthèses des débats territoriaux, rédigées dans la totalité des régions, et décrivant les réponses des territoires aux enjeux du débat (Annexes IX, portant

synthèse des débats territoriaux, et X, pour les zones non interconnectées); les réponses des territoires ont été présentées et débattues avec le Conseil national du débat, lors d'un séminaire conjoint tenu le 8 juillet 2013;

- La tenue, les 29, 30 et 31 mars 2013, de journées de l'énergie, au cours desquelles les exploitants (producteurs, transporteurs et distributeurs d'énergie) et les fabricants d'équipements ont ouvert au grand public les portes de leurs installations. Plus de 200 000 personnes se sont ainsi rendues sur place;
- La tenue d'une « Journée citoyenne », le 25 mai 2013, dans la grande majorité des régions dont, pour quatorze d'entre elles, représentant les deux tiers de la population française, selon une même méthodologie de démocratie participative (Annexe XI, livrets et restitution de la Journée citoyenne);

Cette très forte mobilisation territoriale traduit le travail accompli par le Comité de liaison du débat décentralisé, composé des représentants des acteurs locaux du débat, conformément à la charte.

→ Un Comité citoyen a été constitué pour tenir le rôle d'observateur et de garant de la qualité pédagogique du débat à toutes les échelles. Il est venu, à trois reprises, devant le Conseil national du débat pour y restituer ses travaux (Annexe XII portant restitution du Comité citoyen devant le Conseil national du débat). Les travaux du Conseil ont été soumis à son appréciation.

→ Le site Internet du débat www.transition-energetique.gouv.fr comme le courrier postal ont permis un important apport documentaire sous la forme de contributions en grand nombre, recensées par des cahiers d'acteurs – émanant des membres du Conseil national du débat –, des cahiers de contribution

– émanant d'autres acteurs collectifs – et des contributions individuelles. Plus de 300 000 visiteurs uniques se sont rendus sur le site du débat, et plus de 1 200 contributions ont été recensées, reçues, tracées et exploitées (Annexes XIII et XIV portant recensement des contributions reçues). Le site Internet a compris également un « dossier du débat » qui a permis à chacun de disposer d'un socle commun de connaissances (Annexe VI).

→ Les entreprises de l'énergie, qu'il s'agisse des producteurs, des transporteurs, des distributeurs ou des gros consommateurs, des équipementiers, des opérateurs de services énergétiques et des industriels du secteur ont présenté, dans le cadre du Groupe de contact des entreprises de l'énergie (GCEE), leurs propositions au Conseil national, à l'issue d'un travail intense conduit au cours du printemps 2013 (Annexe XXIII portant présentation des propositions du GCEE).

→ Le Groupe des experts (liste des membres en Annexe V) a assisté le Conseil national dans ses travaux, en apportant, notamment, par ses contributions et ses éclairages, les données scientifiques, économiques, sociales, environnementales, techniques et financières nécessaires au débat, dans un esprit pluraliste et pluridisciplinaire, et à l'aune des outils existants.

À l'issue de ces travaux, le Conseil national¹ remet au Gouvernement une synthèse qui dessine un cheminement sans ambiguïté mais progressif, indispensable pour conduire la transition énergétique, accompagné de propositions de méthode et d'objectifs généraux. Le Conseil national du débat souligne que sa synthèse, issue d'échanges et de travaux intenses, a permis d'aboutir à un certain nombre de compromis importants.

1. Cependant, Force Ouvrière a indiqué « ne pas s'associer à cette synthèse et n'être engagée par aucune des propositions qu'elle contient ». Force Ouvrière a en effet fait part de sa « position refusant une co-rédaction et une co-construction des préconisations [...] dans ce DNTÉ ».

NOS PRINCIPES COMMUNS

Notre pays fait face à des défis climatiques et énergétiques sans précédent. Il a besoin d'un nouveau modèle de développement à la fois intelligent, durable et solidaire. La France doit aujourd'hui s'engager résolument dans la transition énergétique.

→ La France doit remplir ses engagements de lutte contre le changement climatique (le facteur 4, c'est-à-dire la division par 4 des émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre à l'horizon 2050) et réduire sa facture et sa dépendance liées aux importations d'énergies fossiles, pour assurer la robustesse et la résilience des territoires aux chocs et aux aléas économiques et environnementaux, et protéger les ménages et les entreprises soumis à des prix volatils et croissants, en prenant en compte en particulier les plus vulnérables et exposés d'entre eux. Beaucoup de citoyens sont inquiets de l'augmentation des prix de l'énergie.

→ Il est nécessaire, au préalable, de redéfinir les priorités en matière énergétique au moment où la situation des installations énergétiques de production, de transport et de distribution réclame d'importants efforts d'investissement. C'est le moment d'enclencher la transformation de notre système énergétique.

→ La transformation de notre système énergétique s'inscrit dans un contexte mondial où les incertitudes sont fortes tant sur le niveau et l'accessibilité des ressources disponibles que sur les perspectives de la demande, alors que l'évolution du climat rend plus que jamais

nécessaire la réduction marquée de la consommation d'énergie d'origine fossile et la substitution progressive d'énergie sans CO₂.

→ Les citoyens français l'ont compris : ils soutiennent une transition énergétique sans bouleversement ni restriction, fondée sur l'efficacité et la sobriété énergétique, le développement des énergies renouvelables et l'innovation. Pour beaucoup, elle est considérée à la fois comme une nécessité et une chance, notamment pour maîtriser leur facture énergétique. C'est le message commun des multiples démarches participatives initiées pendant le débat.

→ C'est en effet une chance : la transition raisonnée et organisée est un levier pour sortir de la crise, un ressort pour créer de l'emploi, un vecteur de compétitivité, de croissance et de développement industriel. À ce titre, le défi de la transition énergétique doit être pensé et considéré comme un point d'appui pour relever le défi du redressement productif de notre pays.

→ La transition énergétique doit également contribuer à l'amélioration de la santé publique et s'inscrire dans le processus plus large de transition écologique, incluant notamment la préservation de la biodiversité.

→ C'est aussi une chance pour déployer le potentiel de développement et d'innovation des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains, et pour créer les conditions du mieux vivre pour les citoyens.

→ Notamment, l'insularité et l'éloignement sont un atout pour développer des solutions innovantes en matière de

production d'énergies renouvelables et de stockage. La diversité des conditions naturelles des zones non interconnectées permet d'expérimenter tous les modes de production dans des conditions réelles.

→ La transition énergétique doit ainsi rendre notre société, nos territoires et notre économie plus résilients.

→ Elle doit prendre en compte, dans ses objectifs et dans son rythme, la préservation de l'industrie française et de ses emplois, et être cohérente avec les conditions économiques extérieures.

→ C'est une décision prudente car l'inaction coûtera plus cher qu'une action bien mesurée.

→ La réussite de la transition énergétique dépendra de la capacité à mobiliser les financements adéquats.

→ Aussi la société française attend-elle une impulsion forte d'un État stratège, qui définit la politique énergétique de la nation. Celui-ci doit fixer une ambition et des perspectives claires qui permettent d'enclencher l'action à tous les échelons. La France doit en effet prendre des décisions indispensables (planification des réseaux, de l'évolution du parc nucléaire, orientations sur les nouveaux vecteurs pour la mobilité). Elle doit surtout le faire sans attendre, même si des incertitudes demeurent, par exemple en matière technologique ou d'évolution des modes de vie et des déterminants sociétaux de la demande d'énergie. Même si certaines divergences persistent sur les points d'arrivée à long terme, le débat a d'ailleurs permis de converger sans ambiguïté sur la

nécessaire mise en place d'un grand programme d'efficacité énergétique et des financements associés pour les quinze prochaines années, ce qui constitue une base robuste pour commencer à agir dès 2014.

→ La transition énergétique doit être planifiée au niveau national pour assurer et renforcer le service public de l'énergie et en assurer la cohérence entre les territoires, qui seront les moteurs de sa mise en œuvre et de son succès.

→ La solidarité entre les collectivités est une condition de réussite de la transition énergétique, comme l'est également la réussite du « couple » collectivités-citoyens.

→ Dans ce contexte, l'action publique doit à la fois être capable de mettre en œuvre des mesures à court terme, être flexible pour intégrer les évolutions de notre environnement politique, économique, social et technologique, et s'inspirer du retour d'expérience des nombreuses initiatives qui ont déjà été lancées dans la plupart des régions à diverses échelles de territoires.

→ L'ambition française, au-delà des choix déjà effectués par l'Union européenne, doit être de porter la transition énergétique comme un projet de relance de la dynamique de construction européenne. La France doit proposer une stratégie cohérente de transition énergétique européenne, fondée sur une politique de promotion de l'efficacité énergétique et sur une politique industrielle de développement des énergies renouvelables, la réduction massive des émissions de gaz à effet de serre, la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité et la recherche.

DANS LE RESPECT DE CES PRINCIPES, **CETTE SYNTHÈSE SOULIGNE 15 ENJEUX MAJEURS**



UNE TRANSITION AMBITIEUSE, UNE TRANSITION POUR TOUS

ENJEU N° 1 Une transition énergétique qui donne une orientation de long terme et qui respecte les engagements de la France

ENJEU N° 2 Une transition par tous et pour tous

ENJEU N° 3 Priorité à la lutte contre la précarité énergétique



L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET D'UNE TRANSITION RICHE EN EMPLOIS

ENJEU N° 4 Inscrire l'efficacité énergétique et la sobriété dans le modèle de croissance français

ENJEU N° 5 Un cap incontournable : porter l'ensemble du parc bâti d'ici à 2050 à un haut niveau de performance thermique

ENJEU N° 6 Pour une mobilité durable

ENJEU N° 7 La transition énergétique peut être un levier pour la compétitivité de la France

ENJEU N° 8 La transition énergétique, moteur du dynamisme des territoires ruraux



UN BOUQUET ÉNERGÉTIQUE FAIBLEMENT ÉMETTEUR DE GAZ À EFFET DE SERRE, SÉCURISÉ, DIVERSIFIÉ, ÉQUILIBRÉ ET COMPÉTITIF

ENJEU N° 9 Valoriser les forces et les valeurs du système français

ENJEU N° 10 Un bouquet énergétique résilient, diversifié, équilibré et compétitif, marqué par le développement des énergies renouvelables



LES LEVIERS CLEFS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION

ENJEU N° 11 Attirer et orienter massivement les investissements vers la transition énergétique

ENJEU N° 12 Renforcer les compétences des territoires pour favoriser la décentralisation de la mise en œuvre de la transition énergétique

ENJEU N° 13 Pour développer l'emploi, anticiper, préparer et réussir les transitions professionnelles

ENJEU N° 14 Une politique européenne plus ambitieuse et mieux coordonnée



LA CONDUITE DE LA TRANSITION

ENJEU N° 15 Conduire et adapter la transition énergétique



UNE TRANSITION AMBITIEUSE, UNE TRANSITION POUR TOUS

1

ENJEU

Une transition énergétique qui donne une orientation de long terme et qui respecte les engagements de la France

PRINCIPES

→ Respecter les engagements internationaux et communautaires de la France :

■ Atteindre le facteur 4 sur l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990, soit les réduire au rythme de 3 % par an ;

■ Paquet énergie climat européen : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, ramener la consommation d'énergie finale à environ 130 Mtep (conformément à la directive efficacité énergétique), et porter la part des énergies renouvelables à 23 % en 2020.

→ Respecter les objectifs de réduction de l'intensité énergétique finale fixés par la loi POPE : -2 % par an d'ici à 2015 et -2,5 % par an d'ici à 2030.

→ Respecter l'engagement présidentiel de ramener à 50 % la part de la production nucléaire dans le mix électrique à l'horizon 2025. Certains acteurs expriment cependant leur opposition à cet objectif, considérant notamment qu'il pourrait conduire à remplacer des moyens de production non émetteurs par d'autres, émetteurs de gaz à effet de serre. D'autres acteurs souhaitent à l'inverse que cette baisse soit plus rapide et s'inscrive dans une décision de sortie du nucléaire, notamment pour des raisons de résilience et de sûreté.

→ Donner à l'ensemble de la société française la visibilité nécessaire en fixant les objectifs et les points de passage de 2030 à 2050 pour la production et la consommation d'énergie. Ces objectifs doivent être conformes aux engagements pris par la France. En particulier, les objectifs à atteindre sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie doivent s'inscrire dans un objectif de division par 4 à l'horizon 2050 des émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre, sans pour autant substituer l'effort national d'atténuation par une augmentation du « contenu carbone » des

importations. Ceci implique probablement que l'effort à accomplir dans l'énergie soit supérieur au facteur 4, dans la mesure où il sera impossible pour certains autres secteurs, comme l'agriculture, d'atteindre cet objectif dans l'état actuel des technologies.

→ Mettre en place un cadre législatif et réglementaire stable, lisible, efficace, simple et cohérent permettant d'atteindre les ambitions arrêtées.

ACTIONS

→ Fixer des objectifs pour la France, cohérents avec le futur paquet climat-énergie européen pour 2030, dans la suite des engagements pris par le président de la République, lors de la Conférence environnementale, de 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, couplés à des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables à un niveau cohérent avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

→ Fixer des objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables d'ici à 2050 conformes à une division par 4 de l'ensemble des émissions françaises de gaz à effet de serre.

→ L'analyse des familles de scénarios de transition énergétique effectuée dans le cadre du débat montre que les trajectoires qui atteignent cet objectif s'appuient sur une réduction de 50 % de la consommation énergétique finale à échéance 2050 (par rapport à la consommation constatée en 2012). Cet objectif n'est néanmoins pas partagé par l'ensemble des acteurs. Certains pensent en effet que d'autres moyens doivent permettre d'atteindre le facteur 4 sur l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, en particulier des ruptures technologiques majeures encore non modélisées, et qu'une telle réduction de la demande serait contraire à la compétitivité à court terme et comporterait, le cas échéant, des impacts sociaux

encore non mesurés. Ils proposent ainsi de le ramener à un rythme moins élevé, avec une réduction minimale de 20 % à 2050, en recourant dès que possible, quand elles seront commercialement disponibles, aux nouvelles technologies nécessaires, notamment aux techniques de capture et de stockage de CO₂. D'autres acteurs considèrent que cet objectif (que se sont par ailleurs fixé le Royaume-Uni et l'Allemagne²) est incontournable pour avoir l'assurance d'atteindre une division par 4 des émissions sans attendre d'hypothétique nouvelle rupture technologique, pour engager l'action à la bonne échelle sans tarder et pour agir durablement en faveur de la maîtrise de la facture énergétique des ménages, des entreprises et de la France.

→ Quelle que soit la trajectoire retenue, le Conseil national du débat recommande :

- que le gouvernement se dote d'un instrument de pilotage fin et de suivi permanent de l'état d'avancement de la transition énergétique et de ses effets sur l'économie et l'emploi ;
- que soit établie dans la loi une clause de rendez-vous à 5 ans, visant à vérifier que la trajectoire est tenue ou qu'elle doit être révisée, en fonction des évolutions économiques, sociales, politiques et technologiques.

→ Inscrire les décisions qui sortiront du débat dans une loi de programmation donnant un cadre financier pour les dix ans à venir.

→ Généraliser la démarche de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pour assurer une programmation intégrée pour toutes les énergies et aux différentes échelles de gouvernance, en cohérence entre elles et avec la trajectoire de transition énergétique. Cette démarche sera développée sur la base des outils existants (PPI électricité, PIP gaz, PPI chaleur, et schémas décennaux des réseaux de transport d'électricité et de gaz), et en créant de nouveaux outils portant sur les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. Cette programmation pourra, le cas échéant, fixer des planchers et plafonds de capacité de production pour différentes énergies. Elle sera soumise à l'approbation du Parlement, après avis du Conseil d'orientation de la transition énergétique.

→ Chaque fois que possible, les objectifs devront être déclinés sous forme d'objectifs sectoriels chiffrés, par grands secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, transport et mobilité, industrie, agriculture, etc.), tant en termes d'offre que de demande, en concertation avec les organisations professionnelles concernées.

2. Sachant que la croissance démographique de la France est plus forte, et que la baisse récente de ses consommations est principalement liée à sa désindustrialisation.

2

ENJEU

Une transition par tous et pour tous

PRINCIPE

→ L'énergie fait partie de notre quotidien. Chacun sera, chaque jour davantage, un acteur de la transition. Cette dernière doit se faire par et pour les citoyens. Les citoyens doivent être écoutés, informés, formés, associés, soutenus.

ACTIONS

→ Donner la visibilité nécessaire au projet de transition énergétique de la société française à travers une impulsion forte du gouvernement et l'exemplarité de l'État et des collectivités territoriales.

→ Écouter les citoyens, les sensibiliser à la maîtrise de leurs consommations énergétiques, populariser les questions énergétiques, informer les citoyens en toute transparence (par exemple : améliorer la transparence du calcul des coûts de production, de transport et/ou de distribution des énergies sur les factures, permettre le suivi des

consommations grâce aux compteurs intelligents, mettre en place un étiquetage énergétique fiable sur les produits de grande consommation, etc.) et les accompagner dans leurs démarches à travers un conseil neutre et indépendant.

→ Promouvoir une bonne compréhension des enjeux et des leviers de la transition énergétique, et plus généralement de la transition écologique, tout au long du parcours d'enseignement au collège et au lycée, dans l'enseignement professionnel, dans l'enseignement supérieur et dans la formation continue.

→ Développer les mécanismes permettant le financement participatif par les citoyens des projets de transition énergétique et leur permettre d'être acteurs du bouquet local.

→ Développer, parallèlement à sa dimension technologique, les dimensions sociale et sociétale de la transition énergétique.

→ Favoriser la co-construction des politiques énergétiques avec les citoyens, dans l'esprit de la convention d'Aarhus.

3

ENJEU

Priorité à la lutte contre la précarité énergétique

PRINCIPES

→ Réduire la précarité énergétique, qui touche aujourd'hui plus de 8 millions de personnes, en cohérence avec les politiques sociales de réduction de toute forme de précarité, et renforcer l'accès de la population à des services énergétiques performants.

→ Trouver le juste équilibre entre l'allègement à court terme des factures des ménages vulnérables et le traitement structurel des facteurs de la vulnérabilité (consommations contraintes).

→ Faire de la lutte contre les logements insalubres ou non décents et leurs effets induits, notamment sur la santé des occupants, une priorité nationale.

→ Investir prioritairement dans la dimension sociale de la transition, c'est garantir un triple bénéfice à cette dernière : social, environnemental, économique.

ACTIONS

→ Organiser, en allant au-devant des personnes, la détection de la précarité énergétique et l'accompagnement des ménages précaires en s'appuyant, au niveau pertinent de l'action publique, sur l'action sociale gérée par les départements, en coordination avec le bloc communal, et en mobilisant les opérateurs, dans le cadre de l'examen

du « reste à vivre », c'est-à-dire après prise en compte des dépenses contraintes.

→ Rénover ces logements en priorité, en poursuivant les actions engagées sur le parc social (130 000 rénovations annuelles déjà programmées) et en renforçant la rénovation du parc privé à un rythme de 200 000 logements par an.

→ Inscrire progressivement, en lui donnant de la visibilité, un critère de qualité énergétique dans les critères de décence et de salubrité des logements.

→ Mettre en place un bouclier énergétique global (chèque énergie, etc.), visant à terme la substitution aux tarifs sociaux actuels, qui permette d'aider l'ensemble des ménages précaires, y compris ceux qui sont aujourd'hui exclus des tarifs sociaux (portant uniquement sur l'électricité et le gaz), et d'éviter les situations de privation. Parallèlement, impliquer le service public de l'énergie dans l'accompagnement des consommateurs en situation de précarité.

→ Informer de manière transparente les citoyens sur les différentes composantes des prix et des factures énergétiques (fourniture, acheminement, taxes, abonnements...).

→ Réduire la mobilité contrainte (liée notamment à l'étalement urbain), alors que son poids joue un rôle croissant dans la précarité et la vulnérabilité énergétique, et améliorer l'accès aux équipements électroménagers efficaces.



L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET D'UNE TRANSITION RICHE EN EMPLOIS

Inscrire l'efficacité énergétique et la sobriété dans le modèle de croissance français

PRINCIPES

- Découpler progressivement la croissance économique et celle de la consommation d'énergie.
- Faire des économies d'énergie un ressort de la croissance économique, de la compétitivité et du développement d'une offre innovante portée par les entreprises françaises, en particulier dans les filières d'excellence de l'efficacité énergétique.
- Placer le développement et l'accès de tous à des services énergétiques performants au cœur du projet de transition énergétique.
- Passer, en termes de consommation, du « toujours plus » au « toujours mieux ».

ACTIONS

- Soutenir la recherche et l'expérimentation en matière d'évolution des systèmes d'organisation, d'accompagnement du changement, de mobilisation des acteurs et de compréhension des ressorts sociaux et politiques de la transition énergétique.
- Développer les filières des industries et activités de l'efficacité énergétique active et passive : isolation, génie électrique, électronique de puissance, réseaux intelligents, nouveaux services de mobilité, urbanisme durable, services d'efficacité énergétique, etc.
- Privilégier, dans la politique d'achat de l'État, des collectivités locales et des entités qui en dépendent ou dans lesquelles ils détiennent une participation, les achats de services ou de produits innovants sur le plan de l'efficacité énergétique, le cas échéant en modifiant le code des marchés publics pour fixer des règles précises et des normes exemplaires dans ce domaine. Assurer un bilan annuel des politiques d'achat ainsi conduites.
- Soutenir l'évolution de l'ensemble des industries et activités, notamment les PME, TPE et artisans, vers des offres plus efficaces : évolution du BTP, de l'industrie automobile, des fabricants d'électroménager, de matériel de téléphonie et informatique, etc.
- Favoriser l'économie circulaire, c'est-à-dire les modes de production et de consommation responsables et moins gourmands en énergie et en matières premières, fondés sur les circuits courts, le développement des énergies locales, une agriculture efficiente en ressources, la lutte contre le gaspillage, le recyclage et la valorisation énergétique des déchets. Dans le même esprit, prendre en compte de façon plus systématique la question de l'énergie « grise » (c'est-à-dire l'énergie consommée à la fabrication) à travers le cycle de vie des matériaux.
- Mettre en œuvre des plans sectoriels d'efficacité énergétique, notamment dans le bâtiment, les transports, l'industrie et l'agriculture, développés dans les propositions 5 à 8.
- Porter, au niveau européen, une politique ambitieuse de définition et d'affichage des normes de consommation des appareils électriques permettant d'accélérer la pénétration des meilleures technologies disponibles. Notamment, généraliser une « étiquette énergie » claire et comparable.

5

ENJEU

Un cap incontournable : porter l'ensemble du parc bâti d'ici à 2050 à un haut niveau de performance thermique

PRINCIPE

→ La réduction des consommations d'énergie du bâtiment, premier poste de consommation, est un objectif prioritaire de la transition énergétique. Parallèlement à une évolution raisonnée des nouvelles surfaces construites et à l'exigence de performance énergétique des nouvelles constructions, cet objectif repose essentiellement sur la réussite d'un grand programme national de rénovation thermique portant sur le bâti résidentiel et tertiaire.

ACTIONS

→ Donner à tous les acteurs la visibilité nécessaire en élaborant une feuille de route nationale qui précise, par segment du parc, le rythme et les objectifs pour rénover l'ensemble du parc bâti d'ici à 2050 (soit, pour l'habitat, 500 000 logements rénovés par an en rythme de croisière, avec un niveau de performance permettant d'atteindre le BBC rénovation en une fois ou en plusieurs étapes).

→ Se donner les moyens d'atteindre rapidement cet objectif en agissant sur les leviers suivants :

- Accompagner les ménages et les maîtres d'ouvrage :
 - Mettre en place des guichets uniques d'information et de conseil, répartis sur tout le territoire, dispensant une information indépendante et fiable, un accompagnement de bon niveau sur des questions techniques, juridiques et financières et faisant le lien avec l'ensemble des acteurs de la rénovation (entrepreneurs et artisans qualifiés et certifiés, énergéticiens, banques, etc.). Ce dispositif doit coordonner les agences nationales (ADEME, ANAH, ANRU, AQC³...), les institutions locales (ALEC, ADIL, CAUE, EIE⁴, Conseils en énergie

partagée), les opérateurs associatifs de l'amélioration de l'habitat (PACT⁵, Habitat et Développement...) et s'appuyer fortement sur les collectivités territoriales ;

- Mettre en place un parcours complet de rénovation, de l'audit aux résultats, fondé sur une rénovation des diagnostics de performance énergétique (DPE) permettant, *ex ante*, de déterminer les efforts à conduire pour que le bien rejoigne les classes de performance les plus élevées et s'achevant, *ex post*, par un contrôle de la conformité des travaux réalisés aux prescriptions du diagnostic, assorti d'une garantie adéquate ;
- La réorganisation du dispositif de DPE devra notamment mieux garantir la qualité du diagnostic et son indépendance par rapport à l'ensemble des acteurs de l'opération, pour renforcer la confiance, seule susceptible d'accélérer les décisions de travaux ; par ailleurs, le DPE devra fournir des indications sur la nature des travaux à réaliser ;
- Structurer l'offre de rénovation :
 - Mettre en cohérence les dispositifs réglementaires et normatifs en favorisant la performance globale et en améliorant l'articulation avec les labels de performance énergétique (BBC rénovation en particulier), tout en préservant les normes de qualité de l'air intérieur ;
 - Engager un travail de renforcement de la réglementation thermique pour l'existant en cohérence avec les objectifs de performance sur la rénovation et en assurant une évolution cohérente avec celle de la réglementation thermique pour le neuf (RT 2012) ;
 - Développer des réglementations thermiques spécifiques aux outre-mer à travers les possibilités d'habilitation, les expérimentations et l'exploitation du retour d'expérience des meilleures pratiques ;

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET D'UNE TRANSITION RICHE EN EMPLOIS

- Changer d'échelle en matière de formation des entreprises, des artisans et de leurs salariés (300 000 à 400 000 personnes) aux travaux de rénovation énergétique, et réviser les qualifications professionnelles qui les accompagnent. Cette montée en compétences est une clef pour renforcer la confiance des citoyens ;
- Pérenniser le dispositif de formation FEEBat (formation aux économies d'énergie dans le bâtiment) au-delà de 2013 et mettre en cohérence le dispositif avec la troisième période des certificats d'économie d'énergie ;
- Inciter les artisans et les entreprises à renforcer leurs qualifications et contrôler régulièrement la qualité des chantiers ;
- Appliquer le principe de l'éco-conditionnalité des aides publiques en s'appuyant sur une démarche de labellisation, comme, par exemple, la qualification RGE (reconnu Grenelle de l'environnement) ;
- Créer un dispositif financier permettant un démarrage d'ampleur de la rénovation thermique, simple, incitatif, accessible et adapté à chaque type de situations (copropriétés, propriétaires occupants, locataires, propriétaires bailleurs, logements sociaux, entreprises), et notamment :
 - Améliorer, simplifier et mettre en cohérence les nombreux dispositifs incitatifs existants (crédit d'impôt développement durable, éco-prêt à taux zéro, aides de l'ANAH, aides locales, certificats d'économie d'énergie, etc.), et adapter ceux qui participent à la lutte contre la précarité énergétique ;
 - Disposer rapidement d'un financement dédié à la rénovation énergétique, un « KfW à la française », permettant de disposer de ressources amont à bas coût, notamment de la part de la Banque européenne d'investissement (BEI), garanties sur les fonds publics ou par des mécanismes de sûreté financés sur ressources privées, et dont la mise en œuvre est pilotée par un acteur public. Étudier la possibilité d'autoriser les énergéticiens obligés, au titre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), à se libérer d'une partie de leurs obligations par de telles dotations en fonds propres ;
- Installer des mécanismes de financement permettant, pour les propriétaires, de couvrir le « reste à charge », dont le poids est, aujourd'hui, l'obstacle majeur à la réalisation des travaux de rénovation énergétique, en particulier :
 - Considérer les prêts pour travaux d'amélioration énergétique comme des prêts immobiliers, de manière à bénéficier de conditions plus favorables ;
 - Favoriser, en complément, la voie d'organismes « tiers investisseurs », rémunérés sur les gains issus des économies d'énergie.
- Certains acteurs recommandent d'appliquer le taux réduit de TVA de 5 % aux matériaux et aux travaux de rénovation incluant les services d'efficacité énergétique, au même titre que les produits et services de première nécessité.
- Ces conditions, si elles sont réunies, doivent permettre d'envisager progressivement l'introduction d'une obligation de travaux aux grands moments de la vie des bâtiments (par exemple travaux de gros œuvre), en particulier collectifs. Certains acteurs économiques sont opposés à cette obligation.
- Publier au plus vite le décret d'application de l'obligation de rénovation des bâtiments tertiaires publics et privés ;
- Mettre en œuvre un plan concret de rénovation énergétique des propres espaces, équipements et bâtiments de l'État et des collectivités.

3. ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ANAH : Agence nationale de l'habitat, ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine, AQC : Agence qualité construction.

4. ALEC : Agences locales de l'énergie et du climat, ADIL : Agences départementales d'information sur le logement, CAUE : Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, EIE : Espaces info énergie.

5. PACT : Mouvement pour l'amélioration de l'habitat.

6

ENJEU

Pour une mobilité durable

PRINCIPES

→ Le secteur des transports est le deuxième plus gros poste de consommation finale d'énergie, essentiellement sous forme de pétrole. C'est pourquoi les débats territoriaux et citoyens ont fait du développement fort de solutions de mobilité – pour modérer l'usage individuel de la voiture et l'évolution du transport routier – la première de leurs recommandations. L'évolution à long terme de la mobilité des personnes et des marchandises est une condition indispensable à l'activité économique comme à la qualité de vie. Elle doit combiner la maîtrise des distances à parcourir, l'accélération du progrès de l'efficacité des véhicules, ainsi qu'une diversification et un renforcement de l'offre de transport et de mobilité à faible émission de gaz à effet de serre, en privilégiant les solutions présentant le meilleur équilibre coût-bénéfice pour la société.

→ Les transports et leur évolution vers des modes alternatifs à la route (fluvial, ferroviaire) sont un enjeu pour la transition énergétique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

→ Veiller, dans cette perspective, à la qualité de l'air.

ACTIONS

→ Mettre en œuvre en priorité une politique d'aménagement du territoire, incluant des dispositions relatives à la réduction de l'étalement urbain, à l'occupation de l'espace, à l'urbanisme (par exemple : modulation du PTZ pour le neuf et des aides à la pierre en fonction de critères de desserte par les transports en commun et de proximité des services), d'infrastructures, de services de mobilité (par exemple : véhicules en auto-partage, covoiturage, quotas de voies cyclables en ville), et d'organisation du travail (par exemple : télétravail, vidéoconférences, TIC, haut débit, plans de déplacement d'entreprise), réduisant

les besoins de mobilité contrainte notamment dans le cadre professionnel (distance et fréquence des trajets), et en favorisant l'évolution des comportements.

→ Optimiser l'utilisation des infrastructures de transport existantes, les rénover, les moderniser et les entretenir ; orienter les investissements d'infrastructures au profit de celles qui portent la transition énergétique (y compris sur les longues distances nationales); développer les transports collectifs (dont les transports en site propre en milieu urbain), les transports doux (par exemple, le vélo) et l'intermodalité, tant dans les territoires urbains, où la création d'un opérateur des déplacements inter-urbains doit être envisagée, que dans les territoires ruraux et ultramarins, où peu d'alternatives à la route existent actuellement (ex. : développer un réseau fiable et efficace de TER, notamment via la réouverture de gares rurales devenant des pôles multimodaux, etc.).

→ Encourager le développement d'une offre d'information instantanée multimodale pour que chacun puisse définir sa « stratégie personnelle de mobilité ».

→ Garantir un accès pour tous aux transports en veillant à ce que les infrastructures ou les transports en commun mis en place aient une tarification accessible.

→ Pour favoriser l'évolution des comportements :

- Lancer un programme national « 2 personnes par voiture » en encourageant le développement des services de voitures partagées ;

- Limiter, après étude d'impact, les vitesses sur les autoroutes (de 130 à 120 ou 110 km/h), sur les routes (de 90 à 80 km/h) et en ville (de 50 à 30 km/h) sur 80 % de la superficie des zones urbaines, et à 50 km/h sur leur partie la moins centrale.

→ Pour améliorer l'efficacité des véhicules :

- Poursuivre le programme national « 2 litres aux 100 km » ;

- Rechercher, dans le cadre d'un objectif européen,

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET D'UNE TRANSITION RICHE EN EMPLOIS

un objectif de 60 gCO₂/km pour les véhicules particuliers et de 100 gCO₂/km pour les véhicules utilitaires légers avant 2030 ;

- Mettre en place un programme cohérent de développement d'une offre d'équipements, de services et d'aménagement de l'espace urbain, ainsi que de recherche sur les batteries pour favoriser le déploiement des véhicules électriques pour les déplacements urbains, péri-urbains et pour les zones non interconnectées (avec l'objectif d'atteindre 10 % de déplacements dans des véhicules de ce type à l'horizon 2030) et celui des véhicules au gaz (en augmentant la part du gaz d'origine renouvelable) pour les trajets inter-urbains ;

- Promouvoir et coordonner les services de mobilité fondés sur les réseaux intelligents améliorant l'efficacité énergétique.

→ Pour le fret :

- Mettre en place un plan d'action concret pour inverser la tendance actuelle et engager un véritable report modal,

en encourageant le transport de marchandises par les voies navigables et ferroviaires existantes et à créer, particulièrement sur les longues distances, en favorisant, notamment par la voie tarifaire, le transport combiné et le wagon isolé, et en développant la logistique urbaine ;

- L'État planifie l'organisation du report modal et des infrastructures nécessaires (plateformes intermodales), après concertation avec les parties prenantes ;

- Établir des normes plus ambitieuses sur les consommations énergétiques des poids lourds, au-delà de 2020 et agir en ce sens au niveau européen ;

- Mieux asseoir la taxe kilométrique poids lourds sur l'ensemble des externalités négatives. Certains acteurs économiques ne soutiennent pas cette position, si elle n'est pas assortie des adaptations nécessaires.

→ Instaurer un groupe de travail partenarial ad hoc pour définir la feuille de route « mobilité des personnes et des marchandises » permettant de placer le pays dans la trajectoire retenue pour 2050.

7

ENJEU

La transition énergétique peut être un levier de compétitivité pour la France

PRINCIPES

→ Assurer un choc de simplification de l'environnement réglementaire et économique nécessaire à la réindustrialisation de la France, le rendre plus opérationnel et en assurer la stabilité et la lisibilité dans la durée.

→ Soutenir le développement des nouvelles filières de l'énergie et de l'efficacité énergétique à l'échelle française et européenne.

→ En particulier, favoriser la recherche et l'innovation, notamment pour effectuer les sauts technologiques nécessaires (stockage de l'énergie, amélioration des process, énergies marines, etc.), et mettre la transition énergétique au cœur des décisions de la nation pour les investissements d'avenir.

ACTIONS

→ Soutenir la compétitivité des activités éργο-intensives exposées à la concurrence internationale et faciliter les adaptations des secteurs économiques fragiles affectés par la transition énergétique, en particulier des TPE/PME.

→ Aider à l'amélioration de l'efficacité énergétique de notre appareil productif, par exemple sous la forme d'une incitation au renouvellement des équipements obsolètes et énergivores et, pour les PME, d'une aide à la première robotisation et d'un accompagnement technique et organisationnel. En particulier, définir un plan de soutien aux industriels permettant de réaliser d'ici à 2030 une grande part des actions d'efficacité envisageables sur les procédés et sur les machines existants, dont le potentiel est estimé à 20 % de la consommation correspondant au niveau de production actuel.

→ Développer une stratégie nationale et mettre en

œuvre une politique industrielle volontariste de soutien et de renforcement des nouvelles filières de l'énergie et de l'efficacité, en particulier par la mobilisation de financements à bas coûts.

→ Soutenir le développement des nouvelles filières de l'énergie et de l'efficacité énergétique et favoriser l'accès des TPE/PME à ces marchés, notamment en encourageant les offres globales coordonnées. Favoriser la coopération entre TPE/PME et grands groupes.

→ Encourager et soutenir les coopérations industrielles européennes.

→ Saisir les opportunités qu'offrent les zones non interconnectées (ZNI) pour expérimenter et développer à grande échelle les projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, et favoriser les opportunités des territoires d'outre-mer à l'export au sein des systèmes caribéen, amazonien et de l'océan Indien.

→ Définir l'orientation générale d'une stratégie de R&D et d'innovation commune aux différents acteurs publics, notamment universitaires, et partagée avec les acteurs privés, et :

- Renforcer le financement de la recherche pour la transition énergétique, dans le cadre d'un objectif global de financement de la recherche, fixé à hauteur de 3 % du PIB selon le traité de Lisbonne ;
- Développer un réseau associant la recherche en sciences humaines et sociales aux sciences de l'ingénieur et aux sciences économiques ;
- D'un point de vue technologique, s'appuyer sur nos ressources propres en énergies renouvelables matures et rapidement valorisables, et tirer parti des atouts des industries françaises reconnues à l'international ;
- Continuer la recherche sur le captage de carbone en vue de sa valorisation ou de son stockage ;
- Mettre en place des guichets uniques pour le soutien de la R&D et de l'innovation auprès des TPE/PME ;

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET D'UNE TRANSITION RICHE EN EMPLOIS

- Favoriser les partenariats en matière de R&D (recherche fondamentale, appliquée, lien – en aval – avec l'industrie) et accompagner les innovations jusqu'à leur mise sur le marché ;
 - Favoriser les rapprochements entre industriels européens en matière de R&D et les partenariats et coopérations entre pays ;
 - Les acteurs publics et privés de la R&D doivent s'engager proactivement dans les orientations de politique de R&D européenne pour mieux bénéficier des soutiens financiers européens.
- Être à l'écoute et encourager les innovations d'usage.
- Intégrer la transition énergétique comme thème de travail permanent du Conseil national de l'industrie (CNI) et des comités stratégiques de filières.
- Encourager la diffusion dans les usages domestiques et tertiaires, en particulier pour les usages spécifiquement rendus par l'électricité (électroménager, bureautique, communication, éclairage), des équipements les plus efficaces et les plus performants, et des pratiques les plus économes. Il s'agit notamment de faire évoluer les normes de conception (directive Ecodesign) et de lutter contre l'obsolescence programmée, de renforcer et de généraliser l'« étiquette énergie » et de développer des actions de conseil auprès des acteurs du tertiaire et des ménages.

8

ENJEU

La transition énergétique, moteur du dynamisme des territoires ruraux

PRINCIPES

→ Soutenir le développement d'une agriculture triplement performante, conciliant compétitivité, respect de l'environnement et production d'énergies renouvelables, et en faire un levier de dynamisation des territoires ruraux.

→ Favoriser l'adaptation et la résilience des territoires ruraux aux conséquences du changement climatique, sans les pénaliser en termes d'accès à la mobilité, et en cohérence avec les politiques de préservation et de reconquête de la biodiversité.

ACTIONS

→ Renouveler le plan de performance énergétique des exploitations agricoles pour la période 2014-2020 avec des moyens stables et conséquents.

→ Mieux intégrer le changement climatique dans les politiques de développement agricole.

→ Favoriser et soutenir les actions de sensibilisation, de formation, de conseil et de recherche et développement pour optimiser les équipements et les usages du matériel agricole.

→ Développer la biomasse-énergie par l'intermédiaire des agriculteurs et des forestiers, en lien avec les collectivités locales et les entreprises du secteur agroalimentaire productrices de bio-déchets (accès à la ressource, création de filières complètes matériaux-énergie).

→ Reconduire et augmenter les moyens du fonds déchets géré par l'ADEME pour développer la méthanisation agricole.

→ Promouvoir les filières des écomatériaux et de la chimie du végétal, complémentaires des filières biomasse.

→ Mettre en place des mesures pour lutter contre l'artificialisation des sols afin de préserver la production agricole et forestière, mais aussi la biodiversité.



**UN BOUQUET
ÉNERGÉTIQUE
FAIBLEMENT
ÉMETTEUR DE GAZ
À EFFET DE SERRE,
SÉCURISÉ,
DIVERSIFIÉ,
ÉQUILIBRÉ ET
COMPÉTITIF**

UN BOUQUET ÉNERGÉTIQUE FAIBLEMENT ÉMETTEUR DE GAZ À EFFET DE SERRE, SÉCURISÉ, DIVERSIFIÉ, ÉQUILIBRÉ ET COMPÉTITIF

9

ENJEU

Valoriser les forces et les valeurs du système français

PRINCIPES

→ Préserver les objectifs de solidarité territoriale en matière d'accès à l'énergie, qui ont forgé l'organisation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

→ S'appuyer sur le patrimoine que constituent le réseau électrique et les installations de production d'électricité décarbonée, le réseau de gaz, et le patrimoine des collectivités et des ressources réparties, en s'assurant de son évolution conformément aux objectifs de la transition énergétique.

→ S'appuyer sur les filières énergétiques d'excellence en France et sur les acteurs industriels de dimension régionale, nationale ou internationale, ainsi que sur les territoires pour favoriser l'innovation auprès des entreprises de toutes tailles.

→ Organiser l'hybridation et la diversification des vecteurs énergétiques (électricité, gaz, chaleur), toujours dans l'idée de réduire les consommations d'énergie primaire.

ACTIONS

→ Maintenir la péréquation tarifaire et assurer la solidarité territoriale afin de garantir le financement des investissements et des charges sur l'ensemble du territoire.

→ Anticiper une part relative croissante de l'électricité, en raison du développement de nouveaux usages et en tant que vecteur de substitution (pile à combustible, véhicule électrique ou hybride, procédés industriels performants).

→ L'importance des réseaux électriques pour la réussite de la transition énergétique, notamment au titre des nouveaux usages, impose d'en assurer le développement, la maintenance et la modernisation.

→ À cet effet, favoriser l'adaptation du réseau de transport

électrique, en simplifiant l'empilement des procédures réglementaires, pour accompagner l'essor des énergies renouvelables électriques.

→ Adapter les réseaux d'électricité en combinant évolution des interconnexions aux niveaux français et européen et optimisation des réseaux existants, par le développement de réseaux intelligents avec ou sans stockage, en renforçant leur dynamique territoriale. La mise en place d'un ensemble plus cohérent d'exercices de PPI sur la production, la demande et les réseaux devrait permettre de déterminer l'équilibre entre eux.

→ Faciliter la valorisation durable et locale de la biomasse, des sous-produits agricoles et des déchets, dans le respect de l'environnement, et accompagner la structuration des filières.

→ Renforcer la filière bois (bois d'œuvre, bois matériau et bois énergie) en bonne intelligence avec les collectivités territoriales.

→ Mettre en œuvre une politique efficace de réseaux de chaleur.

→ Favoriser un rôle nouveau des réseaux de gaz, notamment pour soutenir le système électrique comme élément de stockage par la production de gaz de synthèse (hydrogène, méthanation) et pour les transports, et en privilégiant un recours croissant au gaz d'origine renouvelable.

→ Mettre en place un plan national ambitieux de récupération de la chaleur « fatale » et issue de la valorisation des déchets. Tout en développant des dispositifs de soutien adaptés, ce plan doit introduire des mécanismes d'incitation voire d'obligation à la récupération et à la valorisation. Dans cet esprit, la cogénération doit être encouragée.

→ Encourager, à l'échelle pertinente de rapprochement de la production et de la consommation, l'autoconsommation des énergies renouvelables par les ménages, les collectivités et les entreprises.

10

ENJEU

Un bouquet énergétique résilient, diversifié, équilibré et compétitif, marqué par le développement des énergies renouvelables

PRINCIPES

→ **Privilégier une trajectoire robuste et résiliente face aux risques et aux incertitudes, jouant sur un mix énergétique diversifié, compatible avec l'atteinte du facteur 4 sur l'ensemble des gaz à effet de serre à l'horizon 2050, à un coût acceptable, privilégiant l'emploi et la compétitivité, et fondée sur une demande maîtrisée qui tire parti des meilleures technologies sur la durée.**

→ **Se doter des outils nécessaires pour mesurer les impacts positifs et négatifs de la transition énergétique sur la compétitivité de notre économie.**

ACTIONS POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

→ **Fixer des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables. A minima, à l'horizon 2030, la mobilisation de biomasse pour la production d'énergie, sous ses différentes formes, devrait atteindre 20 Mtep, en insistant en particulier sur la collecte sélective des déchets fermentescibles pour les méthaniser. Le niveau de production d'électricité par les énergies renouvelables qu'il convient d'atteindre se situe au-delà de 27 % en 2020, et entre 30 % et 40 % en 2030, en fonction de l'évolution de la consommation d'électricité. Certains acteurs considèrent que l'objectif à retenir doit se situer dans la valeur haute. D'autres considèrent, au contraire, que ces objectifs paraissent trop ambitieux. Tous estiment que l'objectif fixé doit rester compatible avec la sécurité du réseau à un coût économiquement acceptable.**

→ **Se donner les moyens d'atteindre les objectifs du point de passage de 2020, dès lors que les territoires, d'ores et déjà, retiennent eux-mêmes un objectif minimal de 23 % à cette échéance, notamment par un « choc de simplification » du cadre administratif et réglementaire et**

une sécurisation des régimes juridiques pour les énergies renouvelables (voir les nombreuses recommandations en ce sens dans l'Annexe XVII).

→ **Mettre en place des politiques de soutien de manière pérenne, par filière, adaptées aux degrés de maturité et de compétitivité des énergies renouvelables en veillant à leur stabilité et à leur lisibilité dans le temps.**

→ **Mettre en place des outils de financement à taux préférentiels pour les projets d'énergies renouvelables. L'enjeu de l'accès à des financements à bas coût est un facteur déterminant de l'équilibre économique des projets d'énergies renouvelables.**

→ **Veiller ainsi à maîtriser l'évolution de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et étudier la réforme de son mode de calcul et de financement (optimisation des usages, généralisation à tous les vecteurs, extension des missions financées). Certains acteurs s'opposent à tout élargissement de la CSPE aux carburants et combustibles. Plusieurs acteurs sont favorables à l'application de dispositifs distincts, de type CSPE, à chaque énergie.**

→ **Renforcer, pérenniser et simplifier l'accès au fonds chaleur (fléché vers la transition énergétique), mettre en œuvre un fonds de soutien à la mobilisation de toute la biomasse-énergie et redynamiser l'ensemble de la filière bois.**

→ **Assurer l'intégration environnementale des énergies renouvelables et des infrastructures associées.**

→ **Soutenir le rôle précurseur des régions ultramarines dans le développement des énergies renouvelables :**

- **En privilégiant les modes de production offrant des coûts de production inférieurs ou équivalents à ceux des énergies fossiles ;**

- **En soutenant notamment les systèmes photovoltaïques avec autoconsommation, stockage et surimposition (notamment dans les DOM), la petite hydro-électricité (notamment en Corse) et la biomasse ;**

UN BOUQUET ÉNERGÉTIQUE FAIBLEMENT ÉMETTEUR DE GAZ À EFFET DE SERRE, SÉCURISÉ, DIVERSIFIÉ, ÉQUILIBRÉ ET COMPÉTITIF

- En adaptant les mécanismes de financement aux contraintes des territoires et aux niveaux d'ambition affichés ;
 - En lançant des appels d'offres ou à manifestation d'intérêt spécifiques pour les zones non interconnectées.
- Favoriser la capacité d'initiative des territoires en matière de production d'énergie et viser, pour les Zones non interconnectées, l'autonomie énergétique.

ACTIONS POUR LE NUCLÉAIRE

- L'ensemble des acteurs s'accorde sur la nécessité, pour anticiper les décisions à prendre, de définir une stratégie d'évolution du parc nucléaire, quel qu'en soit le choix d'évolution au-delà de 2025 (renouvellement, maintien, réduction ou sortie).
- Concernant la stratégie d'évolution du parc nucléaire, le Conseil national du débat rappelle l'avis émis le 16 mai 2013 par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui indique qu'il faut :
- Disposer de marges suffisantes dans le système électrique pour faire face à la nécessité de suspendre simultanément le fonctionnement de plusieurs réacteurs qui présenteraient un défaut générique grave ;
 - Prendre très rapidement des décisions relatives aux capacités de production d'électricité, quelle qu'en soit la nature, et aux économies d'énergie, pour faire face aux futures mises à l'arrêt définitif de réacteurs pour raisons de sûreté.
- Lancer une étude pluraliste de faisabilité pour préciser les trajectoires permettant d'atteindre les engagements du président de la République concernant le nucléaire, ainsi que leurs conséquences économiques, sociales et environnementales. Cette étude devra être disponible pour éclairer les parlementaires avant l'examen du projet de loi d'orientation sur la transition énergétique.
- Lancer une étude multicritères de sûreté en matière de détermination des paramètres de fermeture des réacteurs, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire.
- Lisser dans le temps, sous réserve de l'avis de l'ASN,

l'évolution du parc, pour des raisons techniques, industrielles, de sûreté et financières.

→ Intégrer dans la loi la possibilité pour l'État de décider, pour des raisons de politique énergétique, d'arrêter ou de poursuivre l'exploitation d'une installation de production électronucléaire au-delà de sa durée d'exploitation initialement prévue. Certains acteurs y sont opposés. Ils considèrent en effet que c'est à l'État de définir la politique énergétique de la nation et son bouquet énergétique, et aux opérateurs, dans le cadre de leur gouvernance, de la mettre en œuvre⁶. D'autres développent l'idée que la politique énergétique doit se décider dans le cadre d'un pôle public de l'énergie à créer.

→ Quel que soit le scénario retenu, s'assurer du maintien à haut niveau du savoir-faire français dans l'exploitation et la sûreté des installations nucléaires, et développer encore les compétences dans le démantèlement et la gestion des déchets.

AUTRES ACTIONS POUR SÉCURISER NOTRE APPROVISIONNEMENT

- La loi du 11 juillet 2011 a interdit l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui disponible.
- La plupart des acteurs s'accordent sur la nécessité de réaliser une étude de l'impact socio-économique (tourisme, emploi, prix de l'énergie), environnemental et climatique de l'exploitation des gaz de schiste, incluant une analyse complète du cycle de vie. D'autres s'opposent à cette étude, considérant que les gaz et huiles non conventionnels ont des impacts environnementaux et climatiques négatifs qui justifient à eux seuls de ne pas les exploiter.
- Certains acteurs souhaitent que soient poursuivies les recherches en vue de la production de connaissances, d'autres en vue d'une exploitation possible de gaz et huiles non conventionnels sur le territoire français. D'autres soulignent qu'une telle exploitation ne contribuerait qu'à retarder l'action vers une économie sobre en énergie et en carbone et vers le développement des énergies renouvelables dont nous aurons besoin *in fine*.

6. Certains pensent qu'ils doivent s'assurer en conséquence. D'autres pensent que la législation actuelle suffit.



LES LEVIERS CLEFS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION

11

ENJEU

Attirer et orienter massivement les investissements vers la transition énergétique

CONSTATS

→ Les premiers chiffrages non actualisés, réalisés sur la base des scénarios existants regroupés en 4 trajectoires, estiment le besoin d'investissement cumulé d'ici à 2050 à environ 2 000 milliards d'euros (incluant les investissements dits « fatals », qui seraient réalisés de toute façon), quels que soient les choix techniques. À titre de rappel, en 2012, les investissements énergétiques, dont la rénovation thermique des bâtiments, se sont élevés à environ 40 milliards d'euros.

→ L'ensemble des scénarios montre une nette réduction du déficit énergétique extérieur, et ce dès 2020, avec une réduction cumulée d'ici à 2050 allant jusqu'à 3 000 milliards d'euros.

→ Même si leurs résultats sont contrastés, tous les scénarios remboursent les investissements par la réduction du déficit énergétique extérieur, avec un gain net cumulé d'ici à 2050 de l'ordre de 1 000 milliards d'euros en cas de prix du pétrole haut, et de l'ordre de 300 milliards d'euros en cas de prix du pétrole bas.

→ Quel que soit le scénario, l'équilibre annuel « ressources-emplois » est atteint entre 2020 et 2030, le solde cumulé positif pour la nation se situant, selon les cas, dès 2030 ou sensiblement au-delà.

PRINCIPES

→ La puissance publique a un rôle crucial à jouer pour mobiliser et orienter les investissements nécessaires grâce à des incitations et à des signaux appropriés, plutôt qu'accroître la dépense publique.

→ Les principales sources de financement de la transition énergétique sont :

■ Les financements privés (ex. : énergéticiens, acteurs

des transports et des nouveaux services de mobilité, R & D des acteurs de l'efficacité énergétique active et passive, etc.), à condition de leur adresser des signaux clairs et de long terme ;

■ La bonne orientation de l'épargne des Français et des entreprises, notamment de l'épargne déjà constituée ou que l'on mobilise (ex. : Programme d'investissements d'avenir, etc.) ;

■ La mobilisation de crédits publics, à travers des outils existants mais mieux fléchés vers la transition énergétique (ex. : BPI, financement de la recherche, fonds chaleur pour le développement des nouvelles filières, éco-PTZ, CIDD pour inciter à la rénovation thermique des logements, etc.) et, de façon limitée, à travers de nouveaux outils (ex. : amorçage d'outils de tiers financement pour couvrir le reste à charge, etc.).

ACTIONS

→ Pour donner les bons signaux aux consommateurs, propriétaires et investisseurs :

■ Privilégier une politique lisible et prévisible de « signal-prix », qui incite à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables ;

■ Construire une fiscalité cohérente avec la transition énergétique, notamment mettre progressivement en place une contribution climat-énergie, reposant sur les principes d'équité et d'iso-fiscalité, à prélèvements constants. Certains acteurs souhaitent une part croissante de fiscalité écologique, dont une part du produit devra être fléchée vers des actions de transition énergétique. D'autres acteurs s'opposent à cet accroissement ;

■ La question du rattrapage de la fiscalité du diesel sur l'essence a été discutée dans le débat et ne fait pas consensus ;

- Renforcer l'éco-conditionnalité des aides publiques pour les rendre plus incitatives en faveur de l'efficacité énergétique.
- Pour mobiliser massivement des capacités de financement à taux d'intérêt bas, au-delà des propositions formulées pour la mise en œuvre du plan de rénovation thermique des bâtiments :
 - Mobiliser une plus grande part de l'épargne réglementée (livret de développement durable, livret A) au profit du financement de la transition énergétique, et en particulier de la rénovation thermique des logements ;
 - Mobiliser les banques publiques (BEI, BPI, CDC), mais aussi les banques privées, et notamment, pour cela :
- Évaluer puis afficher la contribution des produits financiers et des institutions financières au financement de la transition énergétique.
- Organiser une Conférence bancaire et financière de la transition énergétique.
 - Mieux mobiliser les fonds européens (FEDER, FSE, etc.).
 - Mobiliser de manière massive des financements à bas coûts sur les marchés obligataires, le cas échéant, après étude de faisabilité, sous la forme d'une société de financement de la transition (SFT), pour mettre en place un mécanisme de refinancement au profit de l'ensemble des acteurs publics et privés. Ce mécanisme doit être placé sous supervision publique pour en assurer le pilotage, les conditions d'attribution et éviter un endettement excessif des acteurs.
- Pour renforcer la lisibilité des outils de financement de la transition énergétique :
 - Faire de la Banque publique d'investissement (BPI) un outil central du financement de la transition énergétique pour nos entreprises, à travers une doctrine d'intervention renforcée et des financements supplémentaires dédiés, et installer en son sein un comité d'orientation de transition énergétique. Les financements consentis par la BPI doivent également être adaptés aux TPE-PME, avec des seuils minimaux abaissés en dessous de 20 000 euros, sécurisés dans le temps, et des règles d'accès stables ;
 - Mettre à profit les outils financiers publics (Caisse des dépôts, BPI, BEI, CICE, LDD, PIA, etc.) pour favoriser l'efficacité énergétique ;
 - Créer un fonds qui regroupe les outils financiers accompagnant la transition énergétique. Donner une cohérence à chacun des opérateurs de ce fonds en fonction de la typologie des aides.
- Encourager financièrement et faciliter juridiquement le développement des circuits courts de financement sur les territoires.

12

ENJEU

Renforcer les compétences des territoires pour favoriser la décentralisation de la mise en œuvre de la transition énergétique

PRINCIPES

→ La transition énergétique est fondée sur des politiques majeures d'efficacité, qui seront largement conduites et exécutées par des actions locales, ainsi que sur le développement des énergies renouvelables au plus près des potentiels disponibles : les territoires devront être le maillon clef de la mise en œuvre de la transition énergétique.

→ La transition énergétique doit être un facteur de renforcement de la résilience des territoires, notamment en développant des activités locales, créant du pouvoir d'achat et de la redistribution locale.

ACTIONS

→ Faire des contrats de projet État-régions des outils conjoints de l'État, des collectivités locales et de leurs opérateurs pour la mise en œuvre de la transition énergétique, en privilégiant le financement de projets en faveur de l'efficacité énergétique, du déploiement des énergies renouvelables et de la résilience des territoires.

→ Assurer la cohérence de contenu et de gestion des futurs accords de partenariat (ex-fonds structurels), au sein desquels environ 20 % des crédits du FEDER devraient être consacrés aux actions d'efficacité énergétique, avec les contrats de plan État-régions.

→ Décentraliser la mise en œuvre de la transition énergétique en renforçant les compétences des territoires autour de trois grands outils :

- Le Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE), co-construit avec l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une Conférence régionale de la transition énergétique, qui, en lui conférant une meilleure

prescriptivité, définit des orientations et assure la cohérence avec les objectifs nationaux ;

- Le Plan climat-énergie territorial (PCET), qui doit être établi dans tous les territoires, sans doublon, prend en compte toutes les compétences et leviers d'action des collectivités, et est cohérent avec les objectifs nationaux et les SRCAE ;

- Un Plan climat-énergie « patrimoine et services » pour les services et bâtiments directement sous la responsabilité des collectivités.

→ Dans les territoires ultramarins, rechercher la cohérence et la complémentarité de la politique énergétique avec celle de l'aménagement et du développement du territoire en intégrant les schémas régionaux climat, air, énergie aux schémas d'aménagement régionaux (SAR).

→ Assurer la cohérence des documents d'urbanisme avec les SRCAE et les PCET, tant en approvisionnement qu'en consommation, et rendre possible la définition de critères d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU), les plans départementaux et locaux de l'habitat (PDH et PLH), les plans de déplacement d'entreprise et les plans de déplacement urbains (PDU), à travers le schéma directeur d'approvisionnement et de la distribution d'énergie adossé aux documents d'urbanisme.

→ Étendre le droit à l'expérimentation des collectivités territoriales aux domaines de l'efficacité énergétique et de la production d'énergie.

→ Renforcer les moyens d'ingénierie territoriale et les mutualiser (formation des agents, création d'observatoires de l'énergie au niveau régional, financement, conseil en énergie partagée, etc.).

→ Rénover les relations entre autorités concédantes et gestionnaires de réseaux, notamment en élargissant la gouvernance des opérateurs.

→ Assurer une obligation de service de gestion et de communication des données de consommation portant sur l'électricité, le gaz et la chaleur, en particulier au profit des collectivités concernées et des autorités concédantes.

→ Permettre la communication locale des données sur les consommations énergétiques aux collectivités, notamment les autorités organisatrices de la distribution, dans le cadre d'une mission de service public des gestionnaires de réseaux de distribution, intégrant la prise en compte des coûts dans les tarifs, les délais de développement technique, et les droits de conservation et de collecte des informations.

■ L'accès à des données sur les consommations énergétiques devra être assuré *a minima* à la maille IRIS⁷ et dans un délai compatible avec la révision des PCET ;

■ S'agissant des informations financières et patrimoniales par concession, d'autres acteurs rappellent que l'organisation nationale centralisée des opérateurs ne s'appuie pas sur la maille de la concession et répartit un grand nombre de charges avec des clés de répartition qui rendent très difficile l'identification de données financières précises par concession.

→ Mettre en place une base commune nationale sur les données de la distribution.

→ Concernant les zones non interconnectées, intensifier les échanges et le dialogue avec l'État, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et les gestionnaires de réseaux.

→ Mobiliser tous les leviers pour tendre vers l'exemplarité de l'État et des collectivités locales.

7. Découpage du territoire en mailles de taille homogène dites « îlots regroupés pour l'information statistique ».

13

ENJEU

Pour développer l'emploi, anticiper, préparer et réussir les transitions professionnelles

PRINCIPES

→ La transition énergétique offre d'importantes opportunités de création d'emplois dans des filières d'avenir, plusieurs centaines de milliers d'emplois, selon certaines études, dans des secteurs aussi variés que le bâtiment, l'énergie ou les transports. Les décisions qui la structurent doivent traduire la volonté de saisir ces opportunités.

→ La réussite de la transition énergétique nécessite la réussite des transitions professionnelles. Il est urgent et important d'anticiper les mutations sociales par le dialogue social, puis d'accompagner et de faciliter la mobilité professionnelle.

→ En amont, l'enseignement et la formation professionnelle doivent permettre à la France de disposer de compétences qualifiées pour les métiers de la transition énergétique.

→ L'ensemble de cette stratégie doit être mené dans une logique d'actualisation (des formations, des qualifications, etc.), de dynamisation et de valorisation des métiers et des pratiques, au plus proche des territoires.

ACTIONS

→ Choisir, comme filières à soutenir en priorité, les filières les plus intensives en emploi et les filières d'excellence française.

→ Intégrer, au sein du futur Conseil national de la transition écologique, une commission « emplois, formation et transition professionnelle ».

→ Renforcer et généraliser les observatoires prospectifs de branche prévus par l'accord interprofessionnel de 2009.

→ Inciter fortement à la mise en place de la gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) avec un pilotage tripartite et des moyens appropriés.

→ Mieux accompagner l'entrepreneuriat et sensibiliser, informer et former les entrepreneurs aux enjeux de la transition énergétique.

→ Développer l'apprentissage, l'enseignement, les offres de formations et la formation des formateurs, notamment dans les métiers à l'interface entre énergie et technologies numériques, et les adapter aux besoins des petites, moyennes et grandes entreprises.

→ Concernant l'offre de formations, améliorer sa lisibilité et sa qualité à travers des guichets uniques et cibler en priorité les demandeurs d'emploi.

→ Dans les cas d'arrêt d'activité, mettre systématiquement en place, dans le cadre du dialogue social, un dispositif de reconversion utilisant les outils de droit commun et développer des stratégies spécifiques en direction des territoires affectés.

14

ENJEU

Une politique européenne plus ambitieuse et mieux coordonnée

PRINCIPES

→ Favoriser la synergie des politiques énergétiques européennes pour la réussite des différentes stratégies de transition énergétique nationales.

→ Faire de l'Europe un levier de fixation d'objectifs communautaires et internationaux pour atteindre le facteur 4 tous gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et favoriser la compétitivité des entreprises européennes.

ACTIONS

→ Développer une politique européenne de l'énergie fondée sur la maîtrise de la demande, la compétitivité, la sécurité d'approvisionnement, la coopération et la recherche, conformément au traité de Lisbonne :

- Faire de l'efficacité énergétique l'un des piliers de cette politique ;
- Promouvoir et développer une politique européenne de développement industriel des énergies renouvelables ;
- Développer les coopérations industrielles pour créer, le cas échéant, des « champions » européens, et des filières européennes d'excellence à travers la recherche, notamment dans le programme cadre de recherche et développement (PCRD) et le programme d'innovation au service de la compétitivité Horizon 2020 ;
- En cohérence avec les stratégies de transition des États membres, développer les interconnexions pour

mutualiser les risques, corriger les dysfonctionnements du marché intérieur européen de l'électricité et du gaz et proposer un cadre commun pour le développement des mécanismes de capacité ;

- Bâtir une politique de sécurisation commune de l'approvisionnement pour les ménages et les entreprises, à des prix et coûts abordables et compétitifs, et d'une manière sûre et durable, fondée notamment sur la qualité des interconnexions des réseaux et sur des politiques concertées d'achat et d'échange ;
- Diversifier l'approvisionnement énergétique de l'Europe et développer les ressources énergétiques locales renouvelables ;
- Contribuer, dans le cadre de l'Union européenne, à la fixation d'objectifs ambitieux et globaux en matière d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;
- Pour renforcer le signal-prix au carbone, étudier les modalités de la réforme du marché européen d'échange de quotas ;
- Contribuer activement à la négociation d'un accord contraignant et ambitieux sur les émissions de gaz à effet de serre, engageant tous les pays, pour l'après 2020. L'objectif est de finaliser cet accord en 2015.

→ Améliorer, en amont de la détermination des positions de la France au niveau européen sur les questions d'énergie et de climat, la transparence et la concertation avec la société civile et les acteurs économiques.



LA CONDUITE DE LA TRANSITION

15

ENJEU

Conduire et adapter la transition énergétique

→ Créer, en substitution au Conseil supérieur de l'énergie, un Conseil d'orientation de la transition énergétique, institution forte et pluraliste, pour :

- Formuler un avis sur toute proposition d'évolution de la politique énergétique de la France et de celle de son parc énergétique public ;
- Évaluer régulièrement et réviser, si nécessaire, la trajectoire de transition en fonction des évolutions politiques, économiques, technologiques et environnementales (clause de rendez-vous tous les 5 ans) ;
- Évaluer les succès et les échecs des politiques engagées de façon continue.

→ Préfigurer ce Conseil d'orientation dès la fin du débat national sur la transition énergétique.

→ Développer des outils de suivi en définissant à la fois

des indicateurs (globaux et sectoriels), y compris en matière de biodiversité, et une méthodologie d'évaluation.

→ Conduire un exercice prospectif partagé et éclairé par des scénarios macro-économiques de la France et de l'Europe, des modélisations micro-économiques et des études multicritères s'appuyant sur les méthodes partenariales du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

→ Se doter des outils nécessaires pour mesurer et piloter l'impact de la transition énergétique sur la compétitivité, l'emploi et les ménages, avec une attention particulière portée aux petites et moyennes entreprises.

→ Poursuivre le dialogue avec les citoyens, notamment avec les jeunes et les personnes en situation précaire, qui ne sont pas entrées dans le débat, en matière de politique énergétique.

LISTE DES ANNEXES

1. ORGANISATION DU DÉBAT

Annexe I	Feuille de route pour la transition écologique – Conférence environnementale, 14 et 15 septembre 2012
Annexe II	Charte du débat
Annexe III	Éléments de synthèse de l'organisation et du déroulement du débat
Annexe IV	Liste des membres du Conseil national du débat
Annexe V	Liste des membres du Groupe des experts
Annexe VI	Dossier du débat « Socle de connaissances »

2. CONTRIBUTIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES AU DÉBAT

Annexe VII	Dossier du débat « Les cahiers d'acteurs »
Annexe VIII	Synthèse des auditions
Annexe IX	Synthèse nationale des débats territoriaux
Annexe X	Les propositions des zones non interconnectées (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Corse) dans le débat national.
Annexe XI	(a) Livrets d'information pour les citoyens et (b) Synthèse de la Journée citoyenne du 25 mai 2013
Annexe XII	Synthèse du Comité citoyen au Conseil national
Annexe XIII	Synthèse des cahiers de participation
Annexe XIV	Synthèse des contributions individuelles au débat

3. RAPPORTS AU CONSEIL NATIONAL DU DÉBAT

Annexe XV	Rapport du groupe de travail « Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? »
Annexe XVI	Rapport du groupe de travail « Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels types de scénarios possibles à horizons 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ? »
Annexe XVII	Rapport du groupe de travail « Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ? »
Annexe XVIII	Rapport du groupe de travail « Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ? »
Annexe XIX	Rapport du groupe de travail « Quelle gouvernance ? Quel rôle pour l'État et les collectivités ? »
Annexe XX	Rapport du groupe de travail « Transitions professionnelles : quelle conduite du changement pour les métiers, les emplois, les compétences, les qualifications et les dispositifs de formation ? »
Annexe XXI	Rapport du groupe de travail « La compétitivité des entreprises françaises dans la transition énergétique »
Annexe XXII	Rapport du groupe de travail « Distribution et réseaux de distribution »
Annexe XXIII	Groupe de contact des entreprises de l'énergie : « Investir et produire en France pour réussir la transition énergétique – 12 propositions »

**Secrétariat général du débat national
sur la transition énergétique**

246, boulevard Saint-Germain

75007 Paris

www.transition-energetique.gouv.fr

